

Fonds événementiel sur crédit BlueBay (Canada)



CALENDRIER 2022-2023 DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS

Note sur les souscriptions :

Les souscriptions peuvent être passées à tout moment avant la date limite d'opération indiquée dans le tableau ci-dessous. **Toutes les souscriptions doivent être placées dans le code de fonds pour chaque série (indiqué au-dessous du calendrier des opérations).** Veuillez noter que le règlement des droits de souscription s'effectue selon la méthode T+1 (ce qui signifie que les fonds requis pour ces achats doivent être remis le jour suivant l'opération). Les placements des investisseurs dans le fonds n'entreront cependant en vigueur qu'à la date d'évaluation de fin de mois correspondante. Afin de minimiser la période où les fonds du client restent oisifs (la période séparant les dates de règlement et d'évaluation), nous recommandons de fixer les dates de souscription près de la date limite d'opération.

Une prime de performance est associée aux parts de séries F et O. Afin de nous permettre d'attribuer équitablement les primes de performance, lesquelles sont fondées sur le rendement obtenu à compter de la date d'achat des parts, une nouvelle sous-série de parts de série F et de série O sera émise chaque mois.

À la fin de chaque année, selon le rendement de chaque sous-série, une partie ou la totalité des parts des sous-séries F et O en circulation pourront être regroupées en une seule sous-série F ou O, au gré de RBC GMA. Veuillez consulter la notice d'offre du fonds pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les primes de performance et sur la façon dont elles sont calculées.

SOUSCRIPTIONS 2022-2023

(préavis de sept jours ouvrables obligatoire)

Rachats 2022-2023

(préavis de trois mois et sept jours ouvrables obligatoire)

Mois	Date limite d'opération	Date d'évaluation	Date limite d'opération	Date d'évaluation	Date de paiement approximative ¹
Nov. 2022	21 novembre	30 novembre	-	-	-
Déc. 2022	19 décembre	30 décembre	19 décembre	31 mars	<i>Semaine du 24 avril 2023</i>
Janv. 2023	20 janvier	31 janvier	-	-	-
Févr. 2023	16 février	28 février	-	-	-
Mars 2023	22 mars	31 mars	22 mars	30 juin	<i>Semaine du 24 juillet 2023</i>
Avr. 2023	19 avril	28 avril	-	-	-
Mai 2023	19 mai	31 mai	-	-	-
Juin 2023	21 juin	30 juin	21 juin	29 septembre	<i>Semaine du 23 octobre 2023</i>
Juill. 2023	20 juillet	31 juillet	-	-	-
Août 2023	22 août	31 août	-	-	-
Sept. 2023	20 septembre	29 septembre	20 septembre	29 décembre	<i>Semaine du 22 janvier 2024</i>
Oct. 2023	20 octobre	31 octobre	-	-	-
Nov. 2023	21 novembre	30 novembre	-	-	-
Déc. 2023	18 décembre	29 décembre	18 décembre	28 mars (2024)	<i>Semaine du 22 avril 2024</i>

Codes des fonds

Fonds	Souscriptions (droits) ²	
	Série F	Série O
Fonds événementiel sur crédit BlueBay (Canada)	RBF79999	RBF89999

¹ Estimation seulement

² Les investisseurs acquièrent d'abord des parts au titre de leurs droits de souscription, lesquelles sont échangées contre des parts réelles du fonds lors de la publication de la valeur liquidative par part de fin de mois. Le client ou le conseiller n'a aucune mesure à prendre pour échanger des parts des droits de souscription contre des parts réelles du fonds. Cette opération est effectuée automatiquement par la société de fonds.

Note sur les rachats :

Les rachats sont traités à l'établissement de la valeur liquidative par part liée à chaque date d'évaluation applicable, en général de dix à quinze jours ouvrables après la fin de chaque mois. Les rachats sont traités dès que la valeur liquidative par part s'affiche et ils s'effectuent un (1) jour ouvrable plus tard.

Les rachats sont effectués directement à partir des sous-séries mensuelles détenues par le porteur de parts. Au moment de placer une demande de rachat, assurez-vous d'utiliser le code de fonds qui correspond à la sous-série mensuelle du porteur de parts. Le tableau ci-dessous renferme la liste complète des codes de fonds des sous-séries mensuelles.

Exemple de rachat : Une demande de rachat présentée le 10 mars serait traitée en date du 30 juin (le produit sera donc établi en fonction de la valeur liquidative du 30 juin). Le produit serait remis durant la semaine du 24 juillet (environ).

Sous-séries mensuelles 2022-2023

Mois	Série F	Série O
Oct. 2022	RBF72210	RBF82210
Nov. 2022	RBF72211	RBF82211
Déc. 2022	RBF72212	RBF82212
Janv. 2023	RBF72301	RBF82301
Févr. 2023	RBF72302	RBF82302
Mars 2023	RBF72303	RBF82303
Avr. 2023	RBF72304	RBF82304
Mai 2023	RBF72305	RBF82305
Juin 2023	RBF72306	RBF82306
Juill. 2023	RBF72307	RBF82307
Août 2023	RBF72308	RBF82308
Sept. 2023	RBF72309	RBF82309
Oct. 2023	RBF72310	RBF82310
Nov. 2023	RBF72311	RBF82311
Déc. 2023	RBF72312	RBF82312

DÉCLARATION : Cette information ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou de participation ou d'adhésion à un service. Aucun titre n'est offert, sauf conformément aux documents de placement et aux documents de souscription correspondants, qui peuvent exclusivement être fournis aux investisseurs qualifiés. Le présent document vise à fournir de l'information générale seulement. Il ne constitue pas et n'est pas censé constituer des conseils professionnels ni une description complète d'un placement dans un fonds géré par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA). S'il y a incompatibilité entre le présent document et les documents de placement correspondants, les dispositions de ces documents de placement auront préséance. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les placements effectués dans les fonds alternatifs sont spéculatifs et comportent un risque important de perte de la totalité ou d'une bonne partie du placement. Les fonds alternatifs peuvent : i) recourir au financement par emprunt ou à d'autres pratiques de placement spéculatives qui pourraient augmenter le risque de perte sur placements ; ii) être non liquides dans une très grande mesure ; iii) ne pas être tenus de fournir de l'information périodique sur les cours ou l'évaluation aux investisseurs ; iv) ne pas être assujettis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement offerts par voie de prospectus. Les investisseurs devraient, lorsqu'ils évaluent la pertinence de ce placement, porter une attention particulière à des facteurs personnels, notamment l'horizon temporel, les besoins de liquidité, la taille du portefeuille, le revenu, les connaissances en placement et la tolérance à la volatilité des cours. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers professionnels pour toute question d'ordre fiscal, comptable, juridique ou financier avant de prendre une décision de placement concernant les fonds mentionnés dans le présent document, à savoir s'ils leur conviennent ou non.

Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion.

Veuillez lire les documents de placement du fonds avant d'investir. Les données de rendement fournies supposent seulement le réinvestissement des distributions et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat et de distribution ou des frais facultatifs et de l'impôt sur le revenu exigible du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.